

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1982)

Rubrik: Moyen-Orient

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MOYEN-ORIENT

En 1982, comme l'année précédente, le CICR a disposé de sept délégations au Moyen-Orient, à savoir en Egypte, en Irak, en Iran, en Israël et territoires occupés, en Jordanie, au Liban et en Syrie, ainsi que d'une délégation régionale pour la péninsule d'Arabie basée à Genève. Les activités du CICR dans cette partie du monde ont pris une ampleur toute particulière à partir du mois de juin, du fait de l'intervention des forces armées israéliennes au Liban. Outre cette action, qui a requis une concentration des efforts de toutes les délégations, les activités se sont inscrites dans le cadre de la guerre entre l'Iran et l'Irak et du conflit israélo-arabe. Le CICR a poursuivi, en outre, ses actions de protection en Jordanie et en République arabe du Yémen.

Le Président du CICR a effectué une mission en Arabie saoudite, en compagnie du directeur des Activités opérationnelles et du chef de la Division du financement, en mars. Il s'est entretenu notamment avec le prince Saud el Faisal, ministre des Affaires étrangères, le Dr Hussein Abdul Razzak el Jazairi, ministre de la Santé, et avec le Président du Croissant-Rouge saoudien, le Dr Abdul Aziz Mudarris.

Pour l'année sous revue, la valeur totale de l'assistance matérielle et des secours médicaux fournis ou acheminés au Moyen-Orient s'est élevée à environ 48 millions de francs suisses, dont 41,9 millions de francs suisses pour la seule action déployée au Liban (voir Tableau p. 67).

Liban

L'aspect des activités du CICR au Liban a été profondément modifié à partir de l'intervention des forces armées israéliennes au Liban le 6 juin. Avant cette date, le Liban jouissait d'un certain calme, tout relatif compte tenu des foyers de tension constante dans la région et une délégation de moyenne importance suffisait à la tâche. A partir de juin, en revanche, l'action Liban a mobilisé les forces du CICR plus qu'aucune autre pendant l'année; le dispositif sur le terrain a plus que décuplé en quelques semaines et restait encore très important en décembre. Pour mener à bien une action d'une telle envergure, tant quant au nombre de personnes impliquées que quant aux quantités de secours médicaux et matériels acheminés et distribués, le CICR a bénéficié, d'une excellente collaboration avec, d'une part, la Croix-Rouge libanaise et le «Croissant-Rouge palestinien» sur place, et, d'autre part, les Sociétés nationales du monde entier qui ont répondu à ses appels. Il convient de signaler à ce propos la réunion des Sociétés nationales qui s'est tenue à Djeddah à la fin de juillet, dans le but spécifique d'examiner la situation du Liban et d'appuyer la coordination par le CICR de l'action de la Croix-Rouge dans ce pays.

Appels de fonds

Afin de financer ses activités au Liban, le CICR s'est vu obligé de lancer trois appels de fonds au cours de l'année. Un premier appel, au mois de février, portant sur 2.787.500 francs suisses, devait couvrir les dépenses durant le premier semestre. En fait, la situation ayant radicalement changé au début de juin, le CICR a lancé un nouvel appel d'urgence le 11 juin, de 38,5 millions de francs suisses et destiné à financer les activités des mois de juin, juillet et août. Un troisième appel a été lancé à fin août et portait sur 38 millions de francs suisses, aux fins de financer les quatre derniers mois de l'année. Ces deux derniers appels ont reçu un très bon accueil des donateurs, tant gouvernements que Sociétés nationales, et le CICR pouvait se réjouir d'un solde créditeur de plus de 8 millions au 31 décembre, lui permettant de prévoir la poursuite de son action en 1983.

ACTIVITÉS AVANT L'INTERVENTION DES FORCES ARMÉES ISRAÉLIENNES

Pendant les cinq premiers mois de 1982, le calme relatif dont jouissait le Liban a néanmoins été interrompu à plusieurs reprises, d'une part, par des affrontements directs entre factions, à Tripoli (notamment en février et en mai), à Beyrouth et dans le Sud (en avril), et, d'autre part, par des raids et bombardements israéliens (en avril et mai). La délégation du CICR a poursuivi ses activités habituelles, soit visiter les régions touchées par les heurts, évaluer les besoins médicaux ou matériels et procéder à des distributions de secours en cas de nécessité. Quelques activités concernant la protection et l'Agence de recherches sont venues s'y ajouter.

Dans le domaine de la diffusion du droit humanitaire, les délégués ont notamment organisé un séminaire à l'intention des cadres supérieurs de la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban). Une conférence a également été présentée au Beirut University College, devant les étudiants de la Faculté de droit.

* * *

A Genève, le Président du CICR a reçu, le 6 mai, la visite du Président du «Croissant-Rouge palestinien», le Dr Fathi Arafat.

Assistance médicale

Au début de l'année, le CICR a transmis à la Croix-Rouge libanaise l'entièr responsabilité des cliniques mobiles de Niha

et de Knat (nord du pays), terminant ainsi son action dans ce domaine. Les délégués ont surtout dirigé leur action au gré des événements, visitant les hôpitaux et les dispensaires dans les régions touchées par des affrontements et des raids israéliens, et y distribuant des médicaments, du matériel de pansement et du sang, selon les besoins. En février, les délégués ont en outre participé à l'évacuation de blessés graves de Tripoli vers Beyrouth. L'assistance médicale distribuée pendant les cinq premiers mois de l'année s'est élevée à 71.140 francs suisses.

Secours

Du fait des affrontements opposant les diverses factions, des personnes fuyaient momentanément leurs villages et se trouvaient démunies. Le CICR leur a distribué des couvertures et du lait en poudre pour subvenir à leurs besoins. En mai, une distribution de 750 kg de lait a été organisée en faveur des enfants sinistrés de Tripoli, par le biais des dispensaires de la ville.

Agence de recherches

Le CICR a poursuivi ses activités relevant du domaine de l'Agence de recherches en enregistrant les personnes détenues par diverses factions, en transmettant des messages familiaux (1709 au total, de début janvier à fin mai), à l'intérieur du pays ou entre les délégations du Moyen-Orient, ainsi qu'en traitant les demandes de nouvelles (186 enquêtes entreprises pendant la même période). En outre, trois personnes détenues par les factions, puis libérées, ont été remises au CICR qui les a transférées à l'intérieur du Liban.

ACTIVITÉS DEPUIS L'INTERVENTION DES FORCES ARMÉES ISRAÉLIENNES

Les raids aériens israéliens, puis l'entrée des troupes israéliennes au Liban à partir du 6 juin, ont transformé radicalement l'activité du CICR au Proche-Orient. (*Les activités des délégations de Tel Aviv et de Damas en relation avec cette nouvelle situation sont relatées dans ce chapitre; leurs autres activités plus spécifiques sont rapportées sous les chapitres «Israël et territoires occupés» et «Syrie».*)

Alors que le siège du CICR envoyait des délégués en renfort dès le 9 juin, les délégués présents sur place ont immédiatement fourni l'assistance nécessaire, sous forme de couvertures et de vivres, aux populations qui fuyaient les zones des combats. Ils ont également aussitôt participé à l'évacuation des blessés et remis des assortiments de matériel médical et de médicaments aux hôpitaux dépendant de la Croix-Rouge libanaise, du «Croissant-Rouge palestinien» et du ministère libanais de la Santé.

Soucieux de la protection, tant des populations civiles que des combattants arrêtés par les diverses forces en présence, le CICR a lancé, le 7 juin déjà, un appel aux combattants engagés dans les hostilités, leur rappelant leurs obligations découlant du droit humanitaire en vigueur. Deux jours plus tard, le

CICR lançait un nouvel appel, ferme et solennel, aux autorités d'Israël, demandant que toutes les dispositions possibles soient prises pour que les civils de toutes nationalités soient épargnés dans le conflit. Pour sa part, l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) faisait savoir officiellement qu'elle avait décidé de respecter les Conventions de Genève et le Protocole additionnel I de 1977.

Dans les domaines de l'assistance médicale et matérielle, une activité intense s'est déployée rapidement : des équipes médicales provenant de Sociétés nationales, répondant à un appel du CICR lancé le 10 juin, sont parties au Liban dans les plus brefs délais et l'acheminement de secours, tant médicaux que matériels, s'est promptement effectué sur une grande échelle grâce à l'organisation de trois bases logistiques à Larnaca, Tel Aviv et Damas (*voir sous «assistance médicale» et «secours»*) et au déploiement des effectifs de nombreuses Sociétés nationales, ainsi qu'à un accroissement massif du nombre de délégués.

Dès le début du conflit, le CICR s'est efforcé d'obtenir des diverses forces en présence les notifications de captures et l'autorisation de visiter les combattants faits prisonniers. Quelques prisonniers de guerre syriens et palestiniens blessés, tombés en mains israéliennes, ont été visités par les délégués du CICR en juin déjà, mais ce n'est qu'à partir du 18 juillet que les visites aux prisonniers regroupés dans le camp d'Insar, au Sud-Liban, ont pu commencer. A partir du mois d'août, les prisonniers de guerre syriens détenus en Israël et les Israéliens captifs en Syrie ont à leur tour reçu les visites du CICR. Jusqu'à la fin de l'année, le CICR s'est alors chargé, selon ses obligations conventionnelles, d'effectuer des démarches pour demander des améliorations des conditions de détention et obtenir des libérations pour raisons humanitaires ou médicales.

Pendant l'été, le blocus de Beyrouth-Ouest a amené le CICR à répéter à plusieurs reprises ses appels aux parties au conflit. Le 4 juillet, il a renouvelé son appel du 9 juin, en s'adressant à toutes les parties au conflit, ainsi qu'à toutes les autorités concernées, afin de mettre un terme aux souffrances infligées aux populations civiles de Beyrouth et pour que les mesures nécessaires soient prises pour garantir la sécurité de tous, et en particulier des femmes et des enfants. Par la suite, un appel solennel a été lancé à Beyrouth, le 1^{er} août, adressé à toutes les parties aux Conventions et, devant les bombardements auxquels était soumise la capitale libanaise, le Président du CICR a envoyé un message à l'attention personnelle du Premier ministre israélien en date du 4 août. Tout au long du siège, le CICR s'est efforcé de faire parvenir à Beyrouth-Ouest des secours médicaux et matériels et de contrôler la situation dans la ville, y compris l'état sanitaire. C'est au cours d'un de ses voyages d'acheminement de secours que le bateau «Flora», mis à la disposition du CICR par la Croix-Rouge allemande en République fédérale d'Allemagne, a été atteint par un obus dans le port de Jounieh. Un membre de l'équipage a été tué et cinq autres blessés. Le CICR a immédiatement rappelé une fois de plus aux parties au conflit leur obligation de respecter l'emblème de la Croix-Rouge.

Une nouvelle action d'importance pour le CICR a consisté à évacuer de Beyrouth-Ouest 238 combattants palestiniens

blessés, ceci en deux voyages du bateau « Flora », les 26 août et 6 septembre.

Les massacres dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila ont conduit le CICR à adresser un appel à la communauté internationale le 18 septembre; parallèlement, une action médicale et surtout de protection a fait suite à ces massacres, dès que le CICR a pu pénétrer dans ces camps, le 18 septembre (*voir ci-dessous le paragraphe consacré à ces événements*).

Au cours de l'automne, les besoins en assistance des populations civiles ont décrû, car les personnes déplacées pendant l'été rentraient chez elles petit à petit. L'action d'assistance du CICR a donc diminué d'autant. Toutefois, comme les troubles internes entre factions diverses avaient repris, dans de nombreuses régions du Liban, le CICR n'a pas abandonné son activité d'évaluation des besoins et de dons de médicaments et pansements quand cela s'avérait nécessaire, ainsi que d'évacuations des blessés. Comme les affrontements armés rendaient difficiles ces activités, la délégation du CICR au Liban s'est vu contrainte de lancer, le 18 novembre, un appel à toutes les parties au conflit pour leur demander de respecter l'emblème de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cet appel général fut doublé d'un autre, similaire, lancé à Tripoli (Liban-Nord), le 9 décembre, par l'entremise des médias locaux.

Missions de Genève

Les activités importantes déployées au Liban ont bien entendu été suivies et soutenues de près par le Comité à Genève. Des membres du CICR ont, en effet, effectué des missions dans la région: du 4 au 7 août, M. Harald Huber, vice-Président, a séjourné en Israël, où il a rencontré le Premier ministre, M. Menahem Begin, et le ministre de la Défense, M. Ariel Sharon. La semaine suivante, M. Marcel Naville, membre du Comité, a visité les différentes délégations et sous-délégations au Liban même; il a été reçu par le Président de la République libanaise, M. Elias Sarkis, et a eu des entretiens avec M^{me} Issa El-Khoury, présidente de la Croix-Rouge libanaise, et le D^r Fathi Arafat, président du « Croissant-Rouge palestinien ». En décembre, M^{me} Weitzel, membre du Comité, a visité les délégations et sous-délégations du Liban.

Les principaux responsables des opérations au siège ont également suivi personnellement le déroulement des activités au Liban. Le directeur des Activités opérationnelles a visité la région à la fin de l'été afin d'évaluer la situation et les besoins prévisibles et de s'entretenir avec les chefs des diverses délégations.

Le délégué général pour le Moyen-Orient a séjourné quasiment tout l'été dans la région, puis est retourné à Damas et Beyrouth en octobre. Les responsables des activités plus spécifiques ont, eux aussi, examiné la situation sur place: le chef de la Division des secours a conduit une évaluation générale au début de juillet, puis à nouveau au début d'octobre; le médecin-chef du CICR a visité, du 11 au 23 juin, toutes les régions touchées par les hostilités afin de préciser les besoins le plus rapidement possible, puis a également réévalué la situation à la fin d'août; enfin, le chef de l'Agence centrale de

recherches a visité les divers bureaux et délégations œuvrant en relation avec la nouvelle situation du Liban.

Protection

POPULATIONS CIVILES. — Dans un conflit du type de celui du Liban en 1982, dans lequel sont souvent étroitement imbriquées forces militaires et populations civiles, celles-ci sont profondément affectées par les événements et il est nécessaire de s'efforcer d'assurer leur protection, compte tenu des risques qu'elles encourent. C'est pourquoi, le CICR a lancé un grand nombre d'appels pour demander aux combattants, et plus particulièrement aux forces d'occupation, de les respecter, en application des règles du droit de la guerre.

Dans la pratique, la présence du CICR a pu assurer une protection des populations civiles à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'aux premiers jours de l'intervention des forces armées israéliennes au Liban, quelque 10.000 habitants de Tyr ont cherché refuge massivement à la délégation et ont été installés sur la plage qui la jouxte; une permanence médicale a été créée à l'intérieur des locaux du CICR, en coopération avec divers médecins de la ville.

LES MASSACRES DE SABRA ET CHATILA. — Les délégués du CICR avaient coutume de se rendre quotidiennement dans la banlieue sud de Beyrouth pour porter assistance et protection aux populations civiles, lorsque l'accès à cette zone, où étaient localisés les camps de réfugiés palestiniens, leur a été interdit par l'armée israélienne à partir du 15 septembre.

Le 17 septembre, les délégués ont déjà pu transférer vers divers hôpitaux de la capitale les cas les plus graves soignés dans les hôpitaux Gaza et Akka, situés à la périphérie des camps, mais ils n'ont pu intervenir que lorsqu'ils ont été à même de pénétrer dans l'enceinte des camps, le lendemain, 18 septembre (alors que les massacres avaient commencé le 16).

Ce jour-là, le CICR a adressé un appel à la communauté internationale, dans lequel il dénonçait le fait que, selon les constatations de ses délégués à Beyrouth, «des centaines de femmes, d'enfants, d'adolescents et de vieillards ont été tués dans le quartier de Chatila à Beyrouth et leurs cadavres jonchent les rues. Le CICR sait également que des blessés ont été tués dans leur lit d'hôpital et que d'autres ont été enlevés ainsi que des médecins ». Le CICR poursuivait son appel en annonçant que les délégués avaient évacué deux hôpitaux et que des centaines de personnes se réfugiaient à la délégation. L'appel se terminait par ces mots: «En conséquence, le CICR en appelle solennellement à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'elle intervienne pour que cesse immédiatement l'intolérable massacre qui se perpète actuellement à Beyrouth et dont sont victimes des populations entières, et pour que soient respectés et protégés les blessés et ceux qui les soignent, enfin, pour que le simple droit à la vie soit respecté».

Parallèlement à cet appel, le CICR a rappelé aux autorités occupantes, par le biais d'une lettre du Président Hay à M. Begin, qu'il leur incombaît de rétablir et d'assurer l'ordre et la vie publics, en vertu de la IV^e Convention de Genève.

Le 18 septembre également, à Beyrouth, les deux hôpitaux Gaza et Akka étaient complètement évacués. Du fait de la surpopulation des hôpitaux de Beyrouth et de l'état d'insécurité générale, le CICR a pris sous son contrôle et sa protection les hôpitaux Gaza, Lahoud, Amel-Moussaitbé et Najjar, pendant plusieurs jours. Près de 5000 personnes, qui avaient cherché refuge à la délégation du CICR, ont été hébergées provisoirement sous sa protection.

Dès le 18 septembre, le CICR a aussi organisé et participé à l'identification et à l'inhumation des victimes des massacres. Pour effectuer ces tâches, il a bénéficié d'une très active collaboration de la Croix-Rouge libanaise, dont les secouristes ont participé à l'action avec un dévouement complet. De plus, le personnel médical du CICR basé dans les autres régions du pays est venu en renfort à Beyrouth.

Cette première phase passée, le CICR a continué à visiter les camps quotidiennement, afin d'apporter une présence aux populations; une permanence a été assurée de manière continue dans les hôpitaux Akka et Gaza jusqu'aux 11 et 13 octobre, respectivement.

Dans le sud du Liban également, l'insécurité générale a conduit les délégués à visiter quotidiennement les camps palestiniens, de septembre à décembre, afin de protéger et rassurer les populations.

PRISONNIERS DE GUERRE. — Dès le début de juin, le CICR a discuté avec les diverses forces en présence pour obtenir les notifications de captures et l'autorisation de visiter les combattants faits prisonniers.

Les prisonniers de guerre syriens blessés et captifs en mains israéliennes ont pu être visités en juin déjà, pour la plupart. Ce n'est que le 17 août que les prisonniers de guerre syriens valides ont pu être enregistrés et, à partir du mois de septembre, les délégués ont régulièrement visité tous les prisonniers de guerre syriens dont le nombre s'élevait à 296. Trois d'entre eux, dont deux paraplégiques, ont été rapatriés par les soins du CICR.

L'accès aux Palestiniens captifs de l'armée israélienne a été obtenu selon un schéma similaire: les blessés ont été visités par le CICR dès le mois de juin dans les hôpitaux, et, dans un deuxième temps, à partir du 18 juillet, le CICR a commencé à visiter le camp d'Insar, dans le Sud-Liban, où étaient regroupés Palestiniens, Libanais et étrangers capturés depuis le 6 juin. Le premier jour des visites a été marqué par l'enregistrement de 212 enfants; libérés le jour même, ils ont été pris en charge par le CICR qui s'est occupé de les réunir à leurs familles en divers lieux du pays. Il convient de signaler ici que les autorités israéliennes dénièrent aux détenus d'Insar le statut de prisonniers de guerre; le CICR considère néanmoins que les combattants parmi eux devraient jouir de ce statut. Les délégués du CICR ont enregistré tous les prisonniers d'Insar et se sont entretenus sans témoin avec eux, lors de visites quotidiennes; celles-ci s'avéraient nécessaires non seulement pour la protection des détenus, mais pour enregistrer les nouveaux prisonniers à leur arrivée et également assister aux libérations qui avaient lieu. Ainsi, jusqu'à la fin de l'année, le CICR avait enregistré 8.485 prisonniers, dont 3.086 ont été libérés.

Le CICR a participé activement aux libérations, tant en présentant aux autorités israéliennes les cas remplissant les conditions d'un élargissement ou d'un transfert pour des raisons médicales ou humanitaires, conformément à l'article 110 de la III^e Convention, qu'en aidant le prisonnier libéré à retrouver sa famille et à regagner son lieu de domicile, à moins qu'il ne veuille gagner un autre pays d'accueil. Le camp d'Insar regroupait aussi un certain nombre d'étrangers, autorisés à le quitter sous réserve d'être acceptés par un pays d'accueil. Dans ce cas, le CICR a organisé leur libération et leur rapatriement: à la fin de l'année, 639 personnes avaient ainsi été remises aux représentants de nombreuses missions diplomatiques.

Tout au long de cette période, le CICR est intervenu à de nombreuses reprises auprès des autorités israéliennes, à tous les niveaux, tant à Genève qu'à Tel Aviv et à Insar même, afin de demander une amélioration des conditions de détention. La surpopulation et le manque de préparatifs pour l'hiver inquiétaient plus particulièrement le CICR, et le Président Hay a envoyé lui-même deux messages à ce propos au Premier ministre israélien, le 30 septembre, puis le 10 novembre. Deux accidents survenus à Insar, l'un, lors de la répression d'une émeute faisant huit blessés, et l'autre, accidentel, entraînant la mort de trois détenus et des blessures pour trois autres, ont amené le CICR à intervenir une nouvelle fois.

Par ailleurs, d'autres personnes capturées au Liban étaient détenues en Israël même. Ainsi, neuf femmes et un homme ont bénéficié des visites des délégués du CICR.

Comme il apparaissait certain que de nombreux autres prisonniers n'avaient pas été signalés au CICR, et par conséquent jamais visités par celui-ci, des démarches ont été effectuées en fin d'année afin qu'un terme soit mis à cette violation des Conventions de Genève.

Trois soldats israéliens captifs des Syriens n'ont pu être visités par les délégués du CICR que depuis le mois d'août, et à plusieurs reprises par la suite. Les délégués ont pu régulièrement s'entretenir sans témoin avec eux, mais toujours hors de leur lieu de détention, ce qui n'est pas conforme à la III^e Convention de Genève.

Le CICR a également assuré la protection de *prisonniers de guerre israéliens aux mains des Palestiniens*. Ainsi, un pilote israélien capturé au tout début de la guerre, a été visité à trois reprises par les délégués du CICR, jusqu'à ce que s'effectue, le 20 août, sa libération et celle d'un soldat israélien capturé l'avant-veille. A cette date, le CICR a également servi d'intermédiaire neutre pour la remise à Israël de neuf dépouilles de soldats israéliens qui avaient été tués au Liban (dont quatre en 1978). Huit autres soldats israéliens ont été capturés par des combattants palestiniens en septembre; le CICR a visité six d'entre eux, détenus par le Fath, à trois reprises, mais hors de leur lieu de détention. Lors de la troisième visite, les délégués ont obtenu l'autorisation de s'entretenir sans témoin avec les prisonniers. En revanche, il n'avait pas encore été possible à la fin de l'année de visiter les deux autres prisonniers de guerre israéliens, détenus par le «Front populaire de libération de la Palestine — Commandement général».

En outre, les autorités libanaises ont procédé, après le 20 septembre, à l'arrestation de centaines de personnes dans les camps palestiniens et les faubourgs de Beyrouth. Bien que la protection de ces personnes n'entre pas dans le cadre des Conventions de Genève, le CICR s'est inquiété de leur sort et a pris des contacts avec les autorités, en vertu de son droit d'initiative.

Assistance médicale

L'intervention des forces armées israéliennes au Liban et le blocus de Beyrouth-Ouest ont entraîné un accroissement considérable des activités médicales. Dès les premiers jours de juin, la délégation du CICR a participé à l'évacuation des blessés et a remis des assortiments de matériel médical et de médicaments aux hôpitaux et dispensaires dépendant de la Croix-Rouge libanaise, du «Croissant-Rouge palestinien» et du ministère de la Santé. Un appel, lancé par le CICR aux Sociétés nationales le 10 juin, a été entendu et des équipes médicales et chirurgicales ont très rapidement été déployées dans le sud, à Beyrouth-Ouest, à Tripoli et dans la vallée de la Békaa. Dès le 1^{er} juillet, un coordinateur médical a été nommé pour superviser l'activité dans tout le pays. En effet, pendant tout l'été, un travail intense a été effectué, consistant à assister des organismes comme la Croix-Rouge libanaise et le «Croissant-Rouge palestinien», notamment par le don de matériel médical, de médicaments et de sang, à donner les soins de base aux populations civiles, à ouvrir des dispensaires là où cela s'avait nécessaire, et à constituer des stocks d'urgence. Des centres d'urgence ont été installés à Beyrouth-Ouest.

Le CICR a reçu de nombreux dons en nature qui ont été acheminés au Liban et distribués. Ainsi, 73 ambulances ont remplacé les véhicules de la Croix-Rouge libanaise et du «Croissant-Rouge palestinien», mis hors d'usage par les premiers bombardements. Trois hôpitaux de campagne ont été utilisés: l'un, d'une capacité de 40 lits, installé dans le sous-sol d'un hôtel de Beyrouth-Ouest pendant le siège a été ensuite transféré à Baalbek, un autre était à disposition à Zahlé et le troisième à Tripoli.

Afin que du sang frais parvienne au Liban, le CICR a organisé une chaîne de froid d'Europe au Liban, via Larnaca. Entre juin et septembre, près de 2500 litres de sang frais ont pu être acheminés.

Un programme sanitaire a également été mis sur pied, en collaboration avec l'«American University of Beirut» et l'UNICEF, dans les endroits les plus touchés par le conflit. Pour ce faire, un spécialiste du CICR a été dépêché sur les lieux afin de régler les problèmes les plus urgents. A Beyrouth, un programme d'urgence portant sur la désinfection de l'eau potable, la désinsectisation, ainsi que sur la lutte contre les rongeurs et la vermine a été mis sur pied. Au Liban-Sud, l'hygiéniste du CICR a pu donner des conseils aux responsables des camps de réfugiés à Tyr et à Saida; dans la ville de Baalbek, il a examiné de manière approfondie le système de ravitaillement en eau potable. Ce programme d'urgence est arrivé à son terme à la fin d'octobre.

Deux actions très particulières sont venues s'ajouter aux activités médicales habituelles, déjà intenses du fait des événements de Beyrouth. D'une part, le CICR a procédé à l'évacuation de Beyrouth-Ouest de 238 combattants palestiniens blessés. Ces hommes, embarqués sur le bateau «Flora», mis à disposition par la Croix-Rouge allemande en République fédérale d'Allemagne, ont été amenés de Beyrouth à Larnaca, puis à Athènes, en deux voyages, les 26 août et 6 septembre. Deux équipes médicales assuraient les soins aux blessés sur le bateau, l'une de la Croix-Rouge allemande et l'autre du «Croissant-Rouge palestinien», sous la coordination du CICR. Les blessés les plus graves ont été soignés à Chypre et en Grèce, tandis que les autres ont été transférés dans des pays tiers. D'autre part, les massacres de Sabra et Chatila ont nécessité une action d'urgence de soins aux blessés, d'identification des victimes et de leur inhumation (*voir ci-dessus, chapitre «Protection», le paragraphe consacré à ces événements*).

Le CICR a également supervisé une action menée par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophes, dont une équipe a travaillé, tant à Beyrouth qu'au Sud-Liban, pour reconstruire des laboratoires, effectuer des aménagements sanitaires et remettre en état plusieurs dispensaires, en collaboration avec la Croix-Rouge libanaise.

Au cours de l'automne, le travail du CICR a décrû sur le plan médical. Toutefois, les combats sporadiques, dans la Montagne et à Tripoli notamment, ont amené les délégués à effectuer des missions d'évaluation et à distribuer des assortiments médicaux aux dispensaires qui en avaient besoin. Quelques évacuations de blessés ont également eu lieu, notamment à Tyr, lors de l'explosion survenue au quartier général de l'armée israélienne.

Comme la situation se stabilisait peu à peu, le CICR a pu se préoccuper de l'assistance aux mutilés de guerre. Lors d'une mission d'évaluation effectuée en octobre, on a recensé plus de 400 blessés de guerre ayant besoin de prothèse. Un programme orthopédique prévoyant l'installation de centres et d'ateliers de fabrication de prothèses à Beit Chebab (Mont-Liban), Saïda (Sud-Liban) et Damas (pour les patients palestiniens) a été mis sur pied avec les organismes locaux, dont la Croix-Rouge libanaise. Deux techniciens du CICR ont commencé à travailler au centre créé dans l'orphelinat musulman de Saïda et du matériel orthopédique d'une valeur de 40.000 francs suisses a été acheté et expédié avant la fin de l'année.

Par ailleurs, un délégué-médecin a visité quotidiennement le camp de prisonniers d'Insar, afin d'analyser les problèmes médicaux et de les soumettre aux autorités israéliennes.

La valeur totale des secours médicaux fournis au Liban du 1^{er} juin au 31 décembre, dont plus de 4000 assortiments médicaux standards, s'est élevée à 19.170.760 francs suisses.

Secours

On trouve l'essentiel du programme d'assistance mis sur pied en faveur des populations civiles du Liban relaté dans le

chapitre «Secours» du présent Rapport (voir p. 69). Comme le travail d'acheminement et de distribution des secours ne s'est pas fait de manière régulière à cause des événements, nous décrivons ici plus particulièrement les points forts de cette action.

Si, dès le début de la guerre, les délégues du CICR présents sur place ont immédiatement fourni l'assistance nécessaire, sous forme de couvertures et de nourriture, aux populations qui fuyaient les zones de combats, il était indispensable de mettre rapidement sur pied un dispositif logistique complet afin d'acheminer de grandes quantités de secours. Larnaca, Damas et Tel Aviv ont ainsi été immédiatement désignées comme bases logistiques; les secours y étaient acheminés par avion, pour y être entreposés, puis ensuite réexpédiés par route, de Damas vers la vallée de la Békaa et Beyrouth-Ouest, et de Tel Aviv au Sud-Liban. De Larnaca, les secours étaient envoyés par avion à Tel Aviv et Damas ou par bateau à destination de Haïfa, dans un premier temps, de Jounieh par la suite (*voir schéma p. 70*). Ce système fut organisé sans délai et le premier avion atterrissait à Larnaca le 11 juin déjà. A la fin de juin, plus de 1000 tonnes de secours avaient atteint le Liban.

Le nombre des personnes déplacées a augmenté rapidement et, à la fin de juillet, quelque 170.000 personnes recevaient des secours du CICR, sous la forme de colis familiaux contenant des vivres et des ustensiles de cuisine, dans tout le pays, mais plus spécialement dans la vallée de la Békaa où de nombreuses personnes venaient se réfugier.

A la fin de juillet, la recrudescence des combats à Beyrouth-Ouest a gêné les distributions, ainsi que le passage des convois d'est en ouest. La situation de blocus obligeait le CICR à négocier chaque passage avec chacune des diverses parties au conflit. Seuls les camions chargés de vivres pouvaient passer et aucun transfert de carburant (destiné à l'approvisionnement des hôpitaux) n'a été autorisé par les Israéliens. Dès la levée du blocus de la ville, le CICR s'est appliqué à y introduire de grandes quantités de vivres pour venir en aide aux catégories les plus défavorisées de la population. Au 30 août, 30 convois étaient entrés dans Beyrouth-Ouest.

Dès septembre, la circulation est devenue plus libre dans tout le pays et l'approvisionnement en a été facilité. En outre, nombre de personnes qui avaient fui leur logement rentraient peu à peu chez elles. Les activités d'assistance du CICR ont donc ralenti et le pont aérien, qui fonctionnait depuis le 11 juin, a été suspendu à la mi-septembre. Les réévaluations de la situation effectuées au cours de l'automne ont conduit à la décision de fermer les bases logistiques, d'arrêter les navettes du bateau «Flora» et de diminuer progressivement les distributions de vivres jusqu'à la fin de l'année. En revanche, les dons de couvertures et d'ustensiles de cuisine ont été intensifiés, en prévision de l'hiver.

De juin à septembre, ce ne sont pas moins de 250.000 personnes qui ont reçu une assistance matérielle du CICR s'élevant à 7231 tonnes.

Les prisonniers du camp d'Insar ont également bénéficié d'une aide matérielle: le CICR leur a distribué 4,3 tonnes de secours consistant en vêtements et chaussures, ainsi que des livres, blocs de papier, crayons et articles de loisirs.

Agence de recherches

Pour faire face à la nouvelle situation créée par l'intervention des forces armées israéliennes, le CICR a établi un réseau de bureaux de l'Agence de recherches dans tout le pays. Sept «antennes» (Beyrouth-Ouest, Jounieh, Tyr, Saïda, Ksara, Baalbek et Tripoli) ont traité un nombre considérablement accru de demandes de recherches et de messages familiaux, tant à l'intérieur du Liban qu'à destination ou en provenance de l'étranger. De juin à décembre, sept délégues et 42 employés locaux ont été engagés dans ces activités, soutenus par une équipe, accrue également, à l'Agence centrale de recherches à Genève.

Au 31 décembre, l'Agence avait traité 25.360 demandes d'enquêtes sur des personnes portées disparues et procédé à l'échange de quelque 135.000 messages familiaux.

Dans le cadre de la III^e Convention, l'Agence de recherches a enregistré les prisonniers aux mains des parties au conflit, notamment les quelque 8500 prisonniers du camp d'Insar. Elle a aussi suivi le processus des libérations de plus de 3000 de ces derniers, et, dans le cas des détenus étrangers, des négociations et des rapatriements. Les prisonniers ont, eux aussi, pu bénéficier de l'échange de messages familiaux.

Dispositif

Un déploiement d'activités aussi rapide et important n'a été possible que grâce à une augmentation immédiate du nombre de délégues présents dans la région (Liban, Syrie, Chypre, Tel Aviv) et d'employés recrutés localement. Alors que neuf délégues suffisaient à la tâche au Liban jusqu'à la fin de mai, 29 collaborateurs du CICR étaient actifs, dès le 11 juin, au Liban, à Chypre et à Damas et, cinq jours plus tard, ce n'étaient pas moins de 57 personnes (délégués du CICR et personnel médical mis à disposition par les Sociétés nationales) qui étaient affectées aux activités de protection et d'assistance au Liban. Cette forte augmentation des effectifs a été possible grâce aux Sociétés nationales qui ont rapidement et amplement répondu aux appels de personnel médical lancés par le CICR, et, à l'intérieur de l'institution, par les ponctions effectuées dans les autres délégations et au siège. A fin juin, 55 délégues et 19 membres des équipes médicales mises à disposition par des Sociétés nationales travaillaient dans toutes les régions du Liban, ainsi qu'à Damas, Larnaca et Tel Aviv (ces chiffres concernent les seuls délégues engagés dans l'action au Liban, à l'exception de ceux travaillant dans les territoires occupés depuis 1967). Les événements de l'été ont conduit à un renforcement des effectifs et, à la fin du mois d'août, le dispositif s'élevait à 124 délégues, dont 44 en provenance de diverses Sociétés nationales. Par la suite, il a été possible de diminuer progressivement le nombre de délégues et, à la fin de l'année, le dispositif était ramené à 69, dont onze mis à disposition par les Sociétés nationales.

Le nombre des personnes employées localement a aussi subi une forte augmentation, poursuivie jusqu'à la fin de l'année, pour mener à bien les importantes distributions de secours notamment: 132 employés locaux travaillaient pour le CICR au 31 décembre.

Israël et territoires occupés

Dès le mois de juin, l'activité de la délégation du CICR en Israël s'est trouvée fortement accrue en raison de l'intervention des forces armées israéliennes au Liban.

En Israël et dans les territoires occupés depuis 1967, le CICR a poursuivi ses activités, fondées principalement sur la IV^e Convention de Genève relative à la protection des populations civiles. A ce propos, on rappellera que le CICR considère que les conditions d'application de la IV^e Convention sont réunies dans le cadre du conflit opposant Israël aux pays arabes, tandis que les autorités israéliennes maintiennent que la IV^e Convention n'est pas applicable.

En 1982, la Cisjordanie et, dans une moindre mesure, la bande de Gaza, ont connu une effervescence et des violences d'un niveau inconnu dans cette région ces dernières années. Les délégués du CICR ont été plus particulièrement confrontés aux problèmes posés par les arrestations massives de jeunes gens, détenus dans des lieux jusqu'alors inconnus du CICR (prisons de fortune); par les procès en chaîne, selon la procédure du flagrant délit, auxquels les délégués tenaient à assister; par les brutalités, de plus en plus fréquentes, dont les personnes protégées faisaient l'objet et qui ont causé la mort de plus de 40 d'entre elles; par les destructions et murages de maisons; enfin, par les punitions collectives, telles que les couvre-feu prolongés, les restrictions à la liberté de circulation affectant des villes et des villages entiers, les entraves à la liberté et à la qualité de l'enseignement.

En ce qui concerne Jérusalem et le territoire occupé du Golan, le CICR veille à ce que leurs ressortissants ne soient pas privés du bénéfice de la IV^e Convention et que l'intangibilité de leurs droits au sens de l'article 47 soit respectée.

Outre les activités en relation avec le conflit du Liban, les quinze membres de la délégation de Tel Aviv et des sous-délégations de Jérusalem et de Gaza ont eu pour tâche, tout au long de l'année, de visiter régulièrement les détenus de sécurité sous interrogatoire, ainsi que les prévenus et les condamnés, de procéder à des rapatriements et des transferts à travers les lignes de démarcation, d'intervenir en cas de destructions de maisons et d'autres violations de la IV^e Convention, de transmettre des messages familiaux et d'assister d'une façon générale les personnes protégées.

De plus, la délégation du CICR en Israël a poursuivi ses activités en matière de diffusion du droit international humanitaire. Ainsi, des conférences ont été données à des gardiens du service des prisons qui suivaient un cours de formation.

Afin d'évaluer avec précision la situation médicale des populations protégées, un délégué-médecin du CICR a effectué une mission de près de deux mois dans les territoires occupés. Il a visité de très nombreux hôpitaux et dispensaires et, comme de coutume, ses constatations ont fait l'objet de rapports qui ont été remis aux autorités israéliennes médicales concernées, ainsi qu'aux autorités des Etats arabes.

Des activités spécifiques ont aussi été développées en relation avec la restitution du Sinaï par Israël à l'Egypte et en

rapport avec la grève générale déclenchée par les Druzes dans le Golan pour protester contre l'annexion de ce territoire par Israël.

Protection

POPULATIONS CIVILES. — La mise en place, en novembre 1981, d'une administration civile dans les territoires occupés depuis 1967 par Israël a entraîné une forte tension dans cette région tout au long de l'année 1982, et plus particulièrement pendant les mois de mars et d'avril. De très nombreuses manifestations ont été réprimées sévèrement, à l'aide d'armes à feu, par les autorités israéliennes et le couvre-feu a été souvent instauré.

Dans l'immédiat, l'action du CICR a consisté à visiter les localités et les camps de réfugiés de la région et à demander des levées du couvre-feu afin de permettre le ravitaillement de la population et le transfert des blessés.

Parallèlement à ces activités pratiques, le CICR a fait part aux autorités israéliennes de ses préoccupations vis-à-vis d'une telle situation. Le délégué général pour le Moyen-Orient a effectué au mois de mars une mission en Israël, au cours de laquelle il s'est entretenu avec les représentants des autorités. En avril, le chef de la délégation a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, auquel il a fait part de l'inquiétude du CICR face à l'usage d'armes et de munitions de guerre dans la répression des émeutes, ainsi qu'à propos du développement de la «Ligue des villages» dont l'activité croissante pèse sur la vie quotidienne des populations. Des entretiens au ministère de la Défense ont permis aux délégués du CICR d'aborder les mêmes sujets.

DESTRUCTIONS DE MAISONS. — Quelque 35 maisons ont été détruites ou murées, partiellement ou complètement, pour des raisons de sécurité selon les autorités, et près d'une trentaine d'autres habitations ont été détruites, pour des raisons administratives selon les mêmes autorités (manque de permis de construire ou maisons occupant le domaine public). Les destructions ont touché de nombreuses personnes protégées et le CICR a renouvelé ses protestations contre de tels actes contraires à l'article 53 de la IV^e Convention.

IMPLANTATIONS. — L'implantation de villes et de villages par la puissance occupante, ainsi que le transfert d'une partie de la population civile israélienne dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza, se sont poursuivis à un rythme très intensif durant toute l'année 1982. Le CICR voit avec inquiétude s'accélérer ce mouvement de population qui est, selon lui, contraire à la IV^e Convention de Genève, et notamment à ses articles 27, 47 et 49.

PERSONNES ARRÊTÉES. — En 1982, le CICR a poursuivi ses activités de protection en faveur des personnes arrêtées, en visitant sans témoin les détenus sous interrogatoire, auxquels le CICR a accès depuis 1978, et les autres catégories de détenus (condamnés, prévenus, personnes en détention administrative).

DÉTENUS SOUS INTERROGATOIRE. — En 1982, les délégués du CICR ont visité 1378 détenus sous interrogatoire, au cours de 2579 visites (1433 visites en Cisjordanie et 1146 visites dans le secteur de Gaza). Le CICR a également visité de nombreuses personnes arrêtées par l'armée israélienne lors des manifestations qui se sont déroulées dans les territoires occupés au cours du printemps 1982 et détenues dans des casernes militaires et des postes de police, faute de place dans les prisons habituelles. Cette multiplication subite des lieux de détention a d'ailleurs entraîné des retards dans le système des notifications et, par contrecoup, dans les visites. Dans ce domaine, la situation est restée peu satisfaisante jusqu'à la fin de l'année, alors que, selon les accords passés précédemment entre les autorités israéliennes et le CICR, celui-ci est habilité à recevoir notification des arrestations dans un délai de douze jours et à avoir accès aux détenus sous interrogatoire arrêtés pour raisons de sécurité au plus tard le quatorzième jour après leur arrestation, puis une fois tous les quatorze jours pendant la durée de l'interrogatoire. En fait, le système de notifications fonctionnant de manière trop irrégulière, les visites ne peuvent avoir lieu dans les délais convenus et sont même parfois annulées.

AUTRES DÉTENUS. — Parallèlement, le CICR a poursuivi ses visites aux détenus arrêtés pour motif de sécurité. Aux lieux de détention habituels sont venus s'ajouter les postes de police et les casernes militaires où l'armée détenait les personnes arrêtées lors des manifestations à Gaza et en Cisjordanie, dont certaines étaient condamnées à une peine de prison. Malgré des difficultés pratiques dues au nombre de délégués qui ont été employés en relation avec le conflit du Liban, les visites de prisons ont été faites selon un rythme presque aussi soutenu que les années précédentes. En 1982, 40 visites ont été effectuées dans 15 prisons dépendant du Service des prisons et 24 visites dans cinq lieux de détention militaire, en Israël et dans les territoires occupés. Les délégués du CICR ont ainsi vu environ 3000 détenus. Conformément à la règle, la plupart des visites ont fait l'objet de rapports qui ont été transmis à la puissance détentrice ainsi qu'aux puissances d'origine. Comme chaque année depuis 1967, le CICR a régulièrement approché les autorités israéliennes pour obtenir une amélioration des conditions de détention de la population pénitentiaire, la surpopulation demeurant la préoccupation principale du CICR, surtout dans les prisons des territoires occupés.

En 1982, les seuls détenus administratifs ont été les Druzes du Golan, libérés pendant l'été (*voir plus loin*).

GARANTIES JUDICIAIRES. — Dans le domaine de la poursuite pénale, le CICR a continué son action de protection en faveur des personnes protégées. Rappelons à ce sujet que depuis 1973, les autorités israéliennes informent le CICR des cas portés devant les Cours militaires. Comme les années précédentes, la délégation du CICR a poursuivi ses démarches pour obtenir à temps des notifications de procès complètes. En 1982, le délégué-juriste au sein de la délégation a ainsi suivi 40 audiences devant les tribunaux de Cisjordanie, de Gaza, de Lod et de Tel Aviv, ainsi que devant la haute Cour de Justice à Jérusalem.

Au cours de l'année, le CICR a continué à attirer l'attention des autorités compétentes sur la question des aveux rédigés en hébreu (que les détenus sont tenus de signer, alors que la plupart d'entre eux ne connaissent pas cette langue) ainsi que sur le problème de l'impossibilité pour un détenu sous interrogatoire d'entrer en contact avec un avocat. La longueur des procédures a aussi été l'objet de discussions avec les autorités compétentes. Ces questions étaient encore sans solution à la fin de l'année.

ASSISTANCE AUX DÉTENUS ET À LEURS FAMILLES. — Comme par le passé, le CICR a continué d'apporter une assistance matérielle aux détenus et à leurs familles. Les détenus ont reçu des livres, des périodiques, des articles de loisirs, ainsi que des paquets d'hiver contenant des vêtements. Les plus démunis ont également bénéficié d'un pécule qui leur a permis d'effectuer quelques achats dans les cantines des prisons. En outre, 196 détenus ont reçu une assistance médicale, sous la forme de prothèses dentaires, de ceintures médicales et de lunettes dont l'achat a été financé par le CICR.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi son action destinée à faciliter le transport des familles des détenus, qui ont ainsi pu visiter chaque mois leurs parents en détention; les familles du Golan n'ont toutefois pu bénéficier de ces transports que depuis le mois d'octobre 1982, du fait de la grève générale qui a marqué la première partie de l'année dans cette région. Malgré cela, 32.435 personnes au total ont profité de cette action du CICR en 1982.

L'assistance apportée aux détenus et à leurs familles durant toute l'année a représenté un montant global de 507.700 francs suisses.

Sinaï

La restitution du Sinaï dans sa totalité par Israël à l'Egypte, le 25 avril 1982, a été précédée de nombreuses manifestations d'opposants, notamment à Rafah (ville coupée en deux par la nouvelle frontière internationale), amenant ainsi les autorités israéliennes à instaurer à plusieurs reprises le couvre-feu. Dans ce contexte, les délégués du CICR se sont rendus très fréquemment à Rafah, tous les jours en période de couvre-feu, afin de négocier avec les autorités la levée du couvre-feu pour permettre le ravitaillement de la ville, et ceci jusqu'au 20 avril. Les délégués du CICR visitaient par la même occasion les postes de police pour y voir d'éventuelles personnes arrêtées.

Pendant les mois de mai et juin, la délégation du CICR est intervenue auprès des autorités israéliennes pour tenter d'obtenir que les personnes habitant des maisons destinées à être détruites à cause de leur proximité avec la frontière internationale, au centre de Rafah, reçoivent de plus longs délais pour se déplacer dans d'autres habitations; ces démarches n'ont pas abouti.

Par ailleurs, les délégués du CICR en Israël ont rencontré à plusieurs reprises au cours de l'année leurs collègues de la délégation du Caire, nouvellement concernée par la situation dans le Sinaï (*voir sous le chapitre « Egypte »*).

Golan

Pour protester contre la décision du gouvernement israélien d'annexer le plateau du Golan, la communauté druze vivant sur ce territoire a déclenché une grève générale qui a duré du 14 février au 22 juillet. Les autorités militaires israéliennes ont imposé un blocus militaire de la région du 25 février à la fin du mois de mars, réprimé les manifestations, arrêté quelques dizaines de personnes et mis sous détention administrative des notables locaux; ceux-ci étaient tous libres à nouveau à la fin de juin.

Pour le CICR, l'annexion du Golan ne peut en aucun cas priver la population civile de ce territoire occupé de la protection de la IV^e Convention, en vertu du principe d'intangibilité des droits des personnes protégées se trouvant dans un territoire occupé spécifié dans l'article 47 de ladite Convention. C'est pourquoi les délégués ont visité à plusieurs reprises les personnes arrêtées et les détenus administratifs. Après avoir enregistré plusieurs refus de la part des autorités israéliennes pendant plus d'un mois, les délégués ont enfin pu se rendre dans le Golan pour la première fois les 25 et 26 mars, afin d'y effectuer une visite approfondie des divers villages de la région et y évaluer des besoins éventuels. A la suite de cette visite, les délégués du CICR sont intervenus auprès des autorités pour demander que les malades évacués en Israël pour des soins puissent être accompagnés par un parent et que la population du Golan puisse s'approvisionner en légumes frais. Les délégués ont également procédé à des échanges de messages familiaux entre les personnes arrêtées et les familles.

Par la suite, les délégués se sont encore rendus dans le Golan à plusieurs reprises jusqu'à la fin de l'été, en plus des activités habituelles menées dans la région.

Transferts et passages aux lignes de démarcation

D'entente avec les autorités compétentes dans les territoires occupés et dans les pays limitrophes, les délégués du CICR ont organisé le passage de certaines catégories de personnes au travers des lignes de démarcation: détenus libérés et rapatriés ou expulsés, personnes ayant pénétré sans autorisation dans les territoires occupés essentiellement.

En 1982, les opérations suivantes se sont déroulées sous les auspices du CICR:

A *ROSHANIKRA*, 12 personnes ont été transférées, soit 11 vers le Liban et 1 vers Israël, à destination de l'Egypte.

A *KUNEITRA*, entre le territoire occupé du Golan et Damas, quatre opérations de transferts ont permis à 19 personnes arrêtées au Sud-Liban (dont 1 prisonnier de guerre syrien) de retourner en Syrie.

Au *PONT ALLENBY*, 27 personnes (prisonniers ou infiltrés) ont été transférées, soit vers la Jordanie (19 personnes), soit vers la Cisjordanie (8 personnes).

Agence de recherches

Dans ce domaine, les délégués du CICR ont procédé à des enquêtes pour localiser les personnes disparues, militaires ou civiles. En 1982, ils ont présenté aux autorités compétentes, pour enquête, un certain nombre de demandes de recherches, dont une partie importante n'a pas reçu de réponse.

En outre, 35 demandes d'enquête, provenant principalement d'internés civils dans les territoires occupés, qui étaient sans nouvelles de leurs familles, ont été transmises à l'Agence centrale de recherches, à Genève.

Par ailleurs, les délégués ont procédé à l'échange de messages Croix-Rouge et aux transferts de fonds entre familles et détenus. En 1982, 4659 messages ont été remis aux détenus et 9524 aux familles dans une quinzaine de pays arabes. Toutes ces activités ont bénéficié de la collaboration des délégations du CICR dans les pays limitrophes ainsi que de celle des Sociétés nationales des pays concernés.

RÉUNIONS DE FAMILLES. — Pour les réunions de familles vers les territoires occupés, les démarches, selon la procédure fixée par les autorités israéliennes, doivent être entreprises directement auprès de ces dernières par les membres de la famille se trouvant dans les territoires occupés. Ce n'est qu'en cas de réponse négative des autorités et sur demande de la famille concernée que le CICR peut être amené à intervenir, de cas en cas, auprès des autorités israéliennes.

En 1982, 4 cas ont été présentés (3 pour la Cisjordanie et 1 pour la bande de Gaza); l'un a été refusé, les trois autres sont restés en suspens. Au total, depuis 1978, 66 demandes ont été présentées, 32 acceptées, 29 refusées et 5 étaient encore en suspens à la fin de l'année.

Assistance alimentaire

Le CICR a poursuivi son action d'assistance alimentaire en faveur des populations civiles nécessiteuses dans les territoires occupés. Les secours, en provenance de la Communauté économique européenne, ont été distribués, sous le contrôle des délégués, par le ministère israélien des Affaires sociales et avec la collaboration de diverses agences bénévoles.

Conflit entre l'Irak et l'Iran

En 1982, le conflit entre l'Irak et l'Iran a évolué dans le sens d'une nette recrudescence des combats, du fait de plusieurs grandes opérations militaires. Ainsi, à la fin du mois de mars, les Iraniens ont lancé une action militaire dans la région de Suze et Dezful; à la fin de mai, ils ont repris la ville de Khorramshahr et, en juillet, récupéré des territoires occupés par l'Irak depuis le début de la guerre et pénétré en Irak même, notamment lors des attaques lancées au début d'octobre et de novembre. Cette évolution de la situation militaire a eu des

conséquences directes sur l'action du CICR, surtout du fait de l'accroissement très fort du nombre des prisonniers de guerre.

Compte tenu de l'importance du conflit ainsi que des difficultés auxquelles le CICR a continué à se heurter pour exercer dans les deux pays les activités qui lui incombent en vertu des Conventions, les chefs de délégation à Bagdad et à Téhéran ont été rappelés par trois fois, pour consultation, au siège du CICR à Genève. De leur côté, le directeur des Activités opérationnelles et le délégué général pour le Moyen-Orient ont effectué des missions en Irak et en Iran. Le directeur des Activités opérationnelles s'est rendu dans les deux capitales en octobre afin de discuter avec les autorités des deux pays belligérants des difficultés rencontrées par le CICR. En Iran, il s'est entretenu avec le Président de la République islamique, l'hodjatoleslam Ali Khamenei, et le Président du Parlement islamique, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, ainsi qu'avec le commandant en chef des forces armées, le général Zahir Nejad, le ministre des Affaires étrangères, M. Velayati, le chef du deuxième bureau de l'Intelligence militaire, le vice-ministre des Affaires étrangères, le vice-ministre de l'Intérieur et le Président du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran. En Irak, le directeur des Activités opérationnelles a rencontré les autorités gouvernementales et a été reçu par le Président de la République, M. Saddam Hussein; il s'est aussi entretenu avec le ministre des Affaires étrangères, le Dr Saadoun Hammadi, et il a eu une séance de travail approfondie avec le Comité permanent pour les victimes de la guerre. Tant à Téhéran qu'à Bagdad, le représentant du CICR a reçu l'assurance que les deux Etats entendaient améliorer leurs prestations humanitaires et respecter toutes les clauses des Conventions de Genève.

Les effectifs des délégations ont connu quelques changements par rapport à 1981. En Irak, le dispositif a passé de onze collaborateurs expatriés au début de l'année à dix-sept. En Iran, le dispositif a subi des variations, car, du fait des difficultés rencontrées, la moitié des membres de la délégation est rentrée à Genève au début d'août. A la fin de 1982, celle-ci avait toutefois retrouvé ses effectifs du début de l'année, soit 11 délégués. Une trentaine d'employés locaux ont collaboré au travail du CICR en Iran.

Appels de fonds

Pour financer ses activités, le CICR a lancé deux appels de fonds, soit un par semestre, s'élevant respectivement à 5.635.600 francs (cette somme incluait le déficit de 1981) et à 8.890.000 francs. Comme la situation financière de cette action à financement spécial ne s'améliorait pas, le CICR a réuni les représentants des principaux pays donateurs occidentaux et arabes, les 10 et 25 novembre, afin de les informer du déficit grandissant et des prévisions budgétaires pour 1983. Malgré tout, l'action Irak/Iran présentait un déficit de près de 6 millions de francs au 31 décembre 1982, situation absolument anormale pour une action conventionnelle et tout à fait exceptionnelle dans l'histoire du CICR.

Agence de recherches

L'essentiel des activités de l'Agence de recherches en Irak et en Iran a consisté dans l'enregistrement de ceux parmi les prisonniers de guerre que le CICR a pu visiter, l'établissement de cartes de capture, et l'échange des messages familiaux, entre les prisonniers et les familles, ainsi que la transmission des demandes de recherches aux autorités concernées. En 1982, l'Agence de recherches a ainsi assuré la transmission de 516.533 messages familiaux et reçu 23.897 demandes d'enquêtes concernant des civils ou militaires portés disparus.

Visites des familles aux prisonniers de guerre

Le CICR — en tant qu'intermédiaire neutre — a été chargé d'organiser des visites des familles aux prisonniers de guerre. Dans ce but, il a élaboré un mémorandum fixant les modalités de ces visites, qu'il a remis ensuite aux différentes parties intéressées, soit l'Iran, l'Irak, la Turquie et le Koweït, ces deux derniers pays étant les lieux de transit prévus pour les familles. Au mois de mai, le délégué général pour le Moyen-Orient s'est rendu à Téhéran, Bagdad et Koweït, et le délégué général pour l'Europe, à Ankara, afin de préciser les modalités de l'opération et d'évaluer l'état des préparatifs. Un mémorandum définitif, qui tenait compte des suggestions et amendements désirés, a été remis à toutes les parties à la fin de juillet. Pour sa part, le délégué régional pour la péninsule d'Arabie s'est rendu à deux reprises au Koweït pour, notamment, examiner les conditions d'une telle opération. Finalement, les difficultés rencontrées par les délégués pour accomplir leur travail dans le cadre des Conventions de Genève ont retardé l'exécution de ce projet de visites familiales.

Activités en Irak

Protection

Comme en 1981, les délégués du CICR ont visité les prisonniers de guerre iraniens selon un rythme mensuel, dans les hôpitaux militaires ainsi que dans les trois camps d'Anbar, Ramadi et Mossoul, de même que dans deux nouveaux camps, ouverts en cours d'année, à Mossoul. Les prisonniers nouvellement capturés lors des combats ont été régulièrement enregistrés par les délégués du CICR jusqu'en mai; à la suite de la mission à Bagdad du directeur des Activités opérationnelles, en octobre, les délégués du CICR ont eu accès aux prisonniers de guerre capturés lors des batailles de Basra, en juillet, de Mandali, en octobre, et d'Amara, en novembre. Ainsi, le nombre total des prisonniers de guerre iraniens vus par le CICR jusqu'à la fin de l'année s'élève à 5285, dont 2521 nouvellement capturés.

La plupart des nouveaux prisonniers ont été vus peu après leur capture; le CICR a donc continué à se préoccuper du sort des personnes capturées auxquelles il n'a pas encore eu accès, tel le ministre iranien du pétrole. Toutefois, à différentes

reprises au cours de l'année, les délégués du CICR ont pu voir quelques prisonniers de cette dernière catégorie, notamment quatre femmes du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran et 18 officiers de l'armée iranienne qui avaient été capturés au début du conflit, en automne 1980.

Des délégués-médecins du CICR ont participé régulièrement aux visites aux prisonniers de guerre, tant dans les camps que dans les hôpitaux où les prisonniers blessés ou malades recevaient des soins. Une liste des prisonniers de guerre malades ou blessés rapatriables pour des raisons médicales aux termes de la III^e Convention a été établie puis remise aux autorités irakiennes. Une Commission médicale mixte a été formée vers la fin de l'année, suivant les dispositions de la III^e Convention, pour examiner les cas des prisonniers de guerre en vue d'un éventuel rapatriement. Deux délégués-médecins du CICR ont pris part aux travaux de cette Commission qui a examiné 487 prisonniers au cours du mois de décembre et statué immédiatement sur plusieurs dizaines de cas remplissant les critères d'un rapatriement immédiat.

Dans le cadre de sa tâche de protection, le CICR est intervenu régulièrement auprès des autorités irakiennes concernées, afin que les conditions de détention soient rendues conformes aux dispositions des Conventions de Genève. Des brutalités dans les méthodes disciplinaires, qui sont allées jusqu'à faire plusieurs victimes, en juillet et en novembre, ont plus particulièrement inquiété le CICR.

Enfin, le CICR a aussi attiré l'attention du gouvernement irakien sur le sort des civils iraniens, dont des enfants et des vieillards, qui sont nombreux à être détenus dans des camps de prisonniers de guerre.

Territoires occupés et personnes déplacées

Le CICR n'a pas été à même d'accomplir le mandat qui lui est conféré par la IV^e Convention de Genève en faveur des populations civiles. Deux types d'action peuvent toutefois être mentionnés.

En avril, les délégués du CICR se sont rendus dans la banlieue de Khorramshahr, région où ils n'avaient pu aller depuis le mois d'avril 1981; un mois plus tard, le 15 mai, les délégués ont visité la région de Qasr-I-Shirin, vue pour la dernière fois en octobre 1981.

Par ailleurs, les délégués du CICR ont visité à plusieurs reprises des populations civiles kurdes iraniennes réfugiées sur sol irakien, dans un premier temps près de la frontière à Doura et Sangher, et, dans un deuxième temps, à l'intérieur des terres, près de Ramadi, où elles avaient été déplacées. Ces visites n'ont abouti qu'à un échange restreint de messages Croix-Rouge.

Ces activités n'ont cependant pas permis la protection des populations.

Activités en Iran

Protection

Les activités des délégués du CICR dans le domaine de la protection des prisonniers de guerre irakiens ont connu divers aléas en 1982.

Alors que les négociations visant à reprendre les visites des camps, interrompues depuis novembre 1981, étaient en cours (*voir Rapport annuel 1981, p. 49*), l'enregistrement des prisonniers de guerre se poursuivait au début de 1982. Un déblocage s'est alors produit et des visites conventionnelles complètes ont pu être effectuées dès la mi-janvier. C'est ainsi que les camps de Parandak et d'Heshmatiyeh, où étaient réunis quelque 7000 prisonniers de guerre, ont été visités, selon un programme élaboré avec les autorités iraniennes concernées, une première fois en janvier-février et une deuxième fois en avril.

A partir du début du mois de mai, les délégués du CICR ont commencé à enregistrer les prisonniers de guerre nouvellement capturés, à l'occasion d'une opération d'envergure lancée par l'armée iranienne dans la région de Suze et Dezfoul, à la fin de mars. Le rythme des enregistrements était toutefois trop lent, ce qui a motivé l'envoi d'une note signée par le Président du CICR pour demander aux autorités de donner plus de facilités pour ce travail. Après un nouvel arrêt de trois semaines, les enregistrements ont repris le 12 juin dans les hôpitaux, où étaient soignés les prisonniers de guerre blessés, et dans les camps.

Alors que le nombre de nouveaux prisonniers de guerre irakiens capturés avait beaucoup augmenté et s'élevait — selon les autorités iraniennes — à près de 40.000, de graves difficultés survinrent pour les délégués au cours de visites à la fin de juillet et aboutirent à l'interruption de leur travail. Le chef de la délégation et la moitié des effectifs ont alors été rappelés à Genève et les visites du CICR en Iran ont été suspendues. Les enregistrements ont repris après la mission que le directeur des Activités opérationnelles a effectuée à la fin d'octobre, mais le rythme est demeuré trop lent, compte tenu du nombre de prisonniers restant à répertorier. Le problème des lenteurs n'était pas encore résolu à la fin de l'année. Au 31 décembre, aucune visite complète, selon les critères des Conventions de Genève, n'avait été réalisée depuis celle d'avril. Depuis le début du conflit, quelque 28.000 prisonniers de guerre irakiens avaient été enregistrés, mais seuls 7316 d'entre eux avaient pu bénéficier de visites conventionnelles complètes et seulement dans la première partie de l'année.

Comme en Irak, un délégué-médecin du CICR a participé aux visites des prisonniers de guerre. En Iran également, une Commission médicale mixte a été mise sur pied en décembre et deux médecins ont été dépêchés de Genève à Téhéran à cet effet. Toutefois, cette Commission ne s'est réunie que deux fois et n'a examiné qu'une douzaine de cas de prisonniers pouvant faire l'objet d'un rapatriement pour raisons médicales.

Bien que tous les prisonniers de guerre n'aient pu être enregistrés, le CICR a décidé d'accorder une assistance limitée et a commencé la distribution de 40.000 colis individuels, contenant chacun un pyjama, une serviette de toilette et un morceau de savon; ce programme se monte à lui seul à un total de 1.036.610 francs suisses.

Assistance aux personnes déplacées

Ainsi qu'il était mentionné dans le Rapport annuel 1981, p. 49, une mission d'évaluation menée en octobre 1981 dans les

provinces d'Esfahan, Fars, Khoustian et Ilam, où quelque 120.000 familles déplacées étaient regroupées, avait conduit le CICR à s'adresser à diverses Sociétés nationales pour récolter des vêtements chauds. Ce sont plus de 100 tonnes de vêtements qui ont ainsi pu être distribuées. Les délégués du CICR se sont rendus dans la province d'Ilam à la fin de février, afin d'assister à la distribution de ces vêtements, et ont visité à cette occasion huit camps de personnes déplacées. Dans les provinces d'Ilam et d'Esfahan, des médicaments de base, ainsi que de l'équipement médical, d'une valeur de 65.000 francs suisses, ont également été fournis à des dispensaires.

Le CICR s'est aussi préoccupé de populations kurdes irakiennes, réfugiées sur sol iranien, près de Ziveh (Azerbaïdjan occidental). Une mission d'évaluation conduite en août ayant abouti à la constatation de besoins, un premier convoi de camions transportant 20 tonnes de vêtements chauds et 150 kilos de multivitamines a gagné Ziveh à la fin d'octobre.

Détenus en raison de la situation intérieure

En 1982, le CICR n'a pas pu reprendre ses activités en faveur des personnes détenues en raison de la situation intérieure. Aucune visite de lieux de détention n'a eu lieu, ni dans la capitale, ni dans les provinces.

Activités des autres délégations du CICR au Moyen-Orient

ÉGYPTE

La restitution à l'Egypte de la dernière partie du territoire du Sinaï occupé par les Israéliens a amené les délégués du CICR basés au Caire à se rendre périodiquement à Rafah, ville-frontière, afin d'y rencontrer leurs collègues postés en Israël; à l'occasion de ces rencontres, des questions d'intérêt commun, tels les cas relevant de l'Agence de recherches, étaient examinés. Dans le Sinaï également, un programme de distribution de 100 tonnes de lait en poudre aux personnes nécessiteuses, établi par le CICR en 1980, s'est poursuivi en 1982 et a pris fin au 31 décembre, comme prévu. Les distributions étaient effectuées par CARE («Cooperative for American Relief Everywhere»), selon les normes du CICR.

Par ailleurs, la délégation a continué à visiter des détenus étrangers, incarcérés dans des prisons proches du Caire, en présence de témoins. Ces visites entrent dans le seul cadre des activités de l'Agence de recherches, de même que les traitements de demandes de nouvelles, la transmission de messages familiaux, l'émission de titres de voyages, etc., que la délégation du Caire a effectués soit dans le contexte du conflit israélo-arabe, comme les années précédentes, soit, à partir de juin, en relation avec l'intervention des forces armées israéliennes au Liban (le volume du travail de la délégation a beaucoup augmenté du fait de ces événements).

En outre, des représentants du CICR ont rencontré M. Boutros Ghali, ministre d'Etat pour les Affaires étrangères, à deux reprises, une fois à Genève et l'autre au Caire, à l'occasion du premier séminaire égyptien de droit international humanitaire, qui s'est tenu du 20 au 24 novembre (voir p. 82). Lors de ces rencontres, de nombreux problèmes touchant à la situation au Moyen-Orient ont été abordés.

JORDANIE

Comme les années précédentes, la délégation du CICR à Amman a poursuivi son action de protection et d'assistance en faveur des détenus en Jordanie. Une première série de visites a été effectuée de mars à la mi-juillet et la seconde série annuelle, commencée au début de septembre, était toujours en cours à la fin de l'année. Les délégués ont visité quelque 4260 détenus — dont environ 150 détenus de sécurité — dans les quinze prisons et les deux centres d'interrogatoire du pays. Des visites ont également été réalisées dans les centres d'interrogatoire selon un rythme bi-mensuel. Des secours (vêtements, matériel de sport, article de loisirs, etc.) ont été remis à l'occasion de ces visites.

D'autre part, dans le cadre du conflit israélo-arabe, la délégation du CICR à Amman a organisé, en collaboration avec celle de Tel Aviv, 17 opérations de passages à travers le Jourdain en faveur de 27 personnes; il s'agissait pour la plupart de détenus libérés des prisons israéliennes et rapatriés ou expulsés vers la Jordanie, ou des infiltrés dans un sens comme dans l'autre de la vallée du Jourdain; deux Nord-Yéménites, capturés par Israël au Liban et libérés, ont également été transférés en Jordanie par ce moyen, pour être rapatriés.

La délégation a aussi assuré la transmission de messages entre les membres séparés d'une même famille, dont les uns se trouvent en Jordanie et les autres dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 ou dans des pays arabes, ainsi qu'entre les détenus visités et leur familles. Plus de 11.000 messages ont ainsi été échangés en 1982.

SYRIE

La délégation du CICR à Damas a vu son activité s'accroître très fortement dès le début de l'intervention des forces armées israéliennes au Liban, d'autant plus qu'elle a été immédiatement désignée comme base logistique. Les activités de cette délégation en relation avec le conflit du Liban, notamment les visites aux prisonniers de guerre, sont décrites sous le chapitre «Liban» du présent rapport.

En 1982, la délégation du CICR a poursuivi ses activités traditionnelles dans le cadre du conflit israélo-arabe; elle a ainsi procédé à des transmissions de messages familiaux de et vers les territoires occupés depuis 1967 et Israël.

Le CICR a, par ailleurs, continué de fournir une assistance en faveur des enfants, en participant à l'action «goutte de lait» dans les écoles: 50 tonnes de lait en poudre ont ainsi été distribuées par le Croissant-Rouge syrien.

En outre, à la suite de violents affrontements, les 2 et 3 février, dans la ville de Hama, le CICR a décidé d'offrir ses services pour une éventuelle action d'assistance médicale et de protection. Cette offre de services a été remise le 12 février à la Mission permanente de Syrie à Genève. Elle n'a pas été retenue par les autorités de Damas.

Enfin, le siège du CICR à Genève a reçu la visite du Président du Croissant-Rouge syrien, le Dr Ziad Darwish, le 22 avril 1982.

République arabe du Yémen

En décembre 1981, le délégué régional du CICR pour la péninsule d'Arabie, basé à Genève, avait visité des lieux de détention en République arabe du Yémen, mais la visite à la prison centrale de Sana'a n'avait pu être complète, les

entretiens avec les détenus ayant lieu devant témoins. Les démarches entreprises par le CICR ont abouti en 1982 et une nouvelle visite de la prison centrale de Sana'a a été réalisée, en novembre, selon les critères habituels, au cours de laquelle le délégué régional a vu 171 détenus. Une action d'assistance aux détenus, consistant essentiellement en médicaments, désinfectants et livres a été entreprise à la fin de l'année.

Au cours de son séjour en République arabe du Yémen, le délégué régional a visité un camp regroupant quelque 100 familles déplacées à la suite des événements de 1979, sis dans la région d'As-Sawwadiyah. Un programme de secours (couvertures, ustensiles de cuisine, produits alimentaires d'appoint) a été mis sur pied en faveur de cette population à la suite de cette mission d'évaluation.

Le délégué régional a également eu des entretiens avec les ministres de la Santé et de l'Intérieur, ainsi que les responsables de la Société nationale.

SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE FOURNIS OU ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 1982 *

MOYEN-ORIENT

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd. Valeur (Fr.s.)	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)		
Egypte	Population civile, divers	—	400	—	400
Irak	Prisonniers de guerre	0,5	30 000	380	30 380
Iran	Population déplacée, prisonniers de guerre	359,6	2 424 500	171 380	2 595 880
Israël	Détenus et familles, Croissants-Rouges locaux, population civile dans les territoires occupés	2 692	2 923 910	24 470	2 948 250
Jordanie	Détenus	1	18 900	—	18 900
Liban	Population civile déplacée, détenus, malades	9 289	22 692 940	19 241 900	41 934 840
Syrie	Population civile, réfugiés	50	477 410	—	477 410
Yémen (République arabe)	Détenus	3	47 660	100	47 760
TOTAL GÉNÉRAL		12 395,1	28 615 720	19 438 230	48 053 950

* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles, ainsi que l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial.



Débarquement, à Chypre, de combattants palestiniens blessés évacués de Beyrouth par le CICR (Photo Luis Esteves).